

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

OBJET : tarifs de produits proposés à la vente :
CORA LONGO

Nombre de membres en exercice : 15

Convocation en date du :
28/05/2025

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 05 juin 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :
Mme Monique CHING - M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON
Mme Céline CABAL - Mme Hamel LAHCINI

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARD AIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES - M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT M. Lucas JAULENT - Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs
Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant des professionnels de la glisse :
M. BRIGASCO

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :
M. Adrien BEAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250605-D2025_22_L0

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE - M. Baptiste BEAUX.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la convention de dépôt vente entre l'Office de Tourisme et CORA LONGO fixant les tarifs de vente comme suit :

- Carte postale 2.50€

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 05 juin 2025



Céline CABAL
Vice-Présidente

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

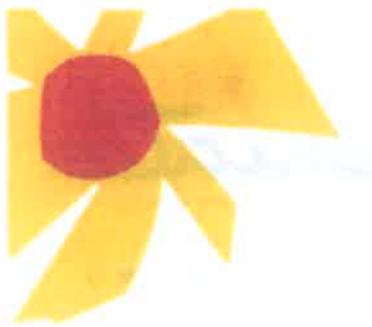
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250605-D2025_22_L0



CONTRAT DE DEPOT VENTE 2025

Entre les soussignés :

L'Office de Tourisme de Leucate
Espace Henry de Monfreid, 185 Rue du Veyret
Port Leucate
11370 LEUCATE
Siret : 413 951 752 00021
Représenté par Matt Humpage
Ci-après dénommé « le dépositaire »-Le Vendeur

Et

LONGO CORA
Adresse 32 Rue des Grazelles 11130 SIGEAN
Siret : 529 682 254 00055
Représentée par Cora
Ci-après dénommé « le déposant »-Le propriétaire

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le déposant confie au dépositaire la vente de ses produits en dépôt-vente dans la boutique de l'Office de Tourisme de Leucate.

Article 2 – Produits concernés

Le déposant met en dépôt les produits listés en annexe du présent contrat. Ces produits restent la propriété du déposant jusqu'à leur vente.

Article 3 – Modalités de dépôt

Le déposant livre les produits en bon état et prêt à être commercialisés. Le dépositaire s'engage à les exposer et les promouvoir dans sa boutique.

Article 4 – Prix de vente et commission

Le prix de vente est fixé par le déposant, en accord avec le dépositaire. Le dépositaire perçoit une commission de 15 % sur chaque vente réalisée.

Office de Tourisme

Classe Catégorie I

Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate
tel : +33(0)4 68 42 75 75 - www.tourisme-leucate.fr

APEI 7990Z/SIRET 413 951 752 00021 / AMST 1100020011 / NAF 437295200021

REÇU EN PREFECTURE
tourisme.leucate.fr le 18/06/2025
Application agréée E-legalite.com
73_00-011-413721952-20250605-D2025_22_L0



Article 5 – Paiement des ventes

Le dépositaire reverse au déposant le montant des ventes, déduction faite de la commission selon la procédure suivante:

1-Le responsable boutique enverra, 2 fois par an (début Sept et début janv) au déposant un état des ventes lui permettant de réaliser un devis qui sera communiqué à l'Office de Tourisme

2-L'Office de Tourisme édite un bon de commande permettant au déposant de déposer sa facture sur Chorus Pro et d'obtenir son règlement

Article 6 – Responsabilité

Le déposant ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration des produits.

Les produits sont sous la responsabilité de l'Office de Tourisme pendant la durée du dépôt vente.

Article 7 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 1 mois.

Article 8 – Résiliation

Chaque partie peut mettre fin au contrat moyennant un préavis de 1 mois.
Les produits invendus devront être récupérés par le déposant sous 8 jours après la fin du contrat.

Article 9 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente

Fait à Leucate

, le 04 Avril 2025

En deux exemplaires originaux,

Le déposant

Nom-Signature

CORA LONÉO

Le dépositaire

Nom-Signature

OFFICE DE TOURISME Matt HUMPAGE

Espace Henry de Monfreid

185 Rue du Veyret - Port Leucate

11370 LEUCATE

Tél. 04 68 40 91 31 - info@leucate.net



Conditions générales de DEPOT-VENTE

- 1. Le déposant garantit la conformité des produits aux normes en vigueur**
- 2. Le dépositaire se réserve le droit de refuser des produits jugés non conformes ou inadaptés**
- 3. Les produits sont déposés en consignation et restent la propriété du déposant jusqu'à leur vente**
- 4. Le dépositaire s'engage à fournir un registre des ventes consultables par le déposant**
- 5. Les produits invendus doivent être repris par le déposant dans un délai de 8 jours après la fin du contrat**
- 6. En cas de défaut de paiement du dépositaire, le déposant peut réclamer la restitution immédiate de ses produits.**

7. Le contrat est soumis au droit Français

Ces Conditions générales font partie intégrante du contrat signé entre les parties

Le déposant
Nom-Signature


CORA LONGO

Le dépositaire
Nom-Signature
Matt HUMPAGE


OFFICE DE TOURISME
Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port Leucate
11370 LEUCATE
Tél. 04 68 40 91 31 - info@leucate.net

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

73_00-011-413721952-20250605-D2025_22_L0

ANNEXE : LISTE DES PRODUITS DÉPOSÉS

- Carte postale Façades de LV x 10
- Carte postale Coupo NB x 10
- Carte postale Kite x 10
- Carte Comptoir matin x 10
- Carte postale place marché x 10
- Carte Bellafiora x 10
- Carte postale Centre ostréicole x 10
- Carte postale plan x 10

Date 4 Avril 2025

Le déposant

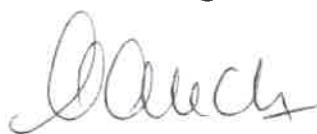
Nom- Signature

LONGO CORA



Le dépositaire

Nom-Signature



REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025
OT [redacted] Application agréée F-legalite.com
73_CO-011-413721952-20250605-D2025_22_L0

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

73_CO-011-413721952-20250605-D2025_22_L0